

**RÉPONSES PRÉPARÉES PAR LA DEMANDERESSE
AUX COMMENTAIRES SOUMIS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DE L'OTC
SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION POUR LA VOIE DE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE DE LAC-MÉGANTIC**

12 NOVEMBRE 2025 AU 30 JANVIER 2026

Dans le cadre de la consultation publique menée par l'Office des transports du Canada (« **OTC** ») sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic (le « **Projet** »), la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, faisant des affaires sous le nom de Canadian Pacific Kansas City (« **CPKC** »), en tant que société ferroviaire exploitante et au nom de Central Maine and Quebec Canada Railway inc. (la « **Demanderesse** »), soumet la réponse suivante au mémoire reçu de la mairesse Julie Morin au nom du conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic le 30 janvier 2026.

Commentaire général

CPKC et Transports Canada remercient la Ville de Lac-Mégantic pour sa soumission concernant l'importance du projet de la voie de contournement. Dans celle-ci, la mairesse souligne l'importance d'un plan de communication locale fort, basé sur un principe de communication bienveillante, afin de réduire l'appréhension des citoyens et citoyennes et d'assurer une meilleure acceptabilité du projet de manière générale. Transports Canada a préparé un Plan de communication pour le projet de construction (inclus à l'Annexe 5-10), qui sera mis en œuvre pour ce projet. En plus d'établir un numéro de téléphone et une adresse courriel locaux pour permettre aux citoyens et citoyennes d'obtenir davantage d'information et de faire part de leurs préoccupations, Transports Canada a mis sur pied un Comité de bon voisinage et un Comité de concertation pour partager des mises à jour et discuter des enjeux liés au projet.